

<p>D 26-57</p> <p>INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS.</p> <p>Votants : 19 Pour : 16 voix Contre : 0 voix Abstention : 3 voix</p>	<p>L’an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Valérie BONNEL, Brigitte NOUAUX, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT, et Michaël GOSELIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Antoine ARIF : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Sylvie FAYE : pouvoir donné à Olivier COLIN Fabien DUPONT : pouvoir donné à Annie DUBOS Jean-Luc LEMARIÉ : pouvoir donné à Michaël GOSELIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nicolas GRANGER, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Olivier HOMOLLE informe les membres du Conseil Municipal que le Maire va prendre en date du 1^{er} juin 2026 un arrêté portant délégation de fonction à un 4^{ème} conseiller municipal délégué.

Pour information, la mission de cette délégation est l’étude et le suivi de certains grands projets qui seront initiés par le bureau exécutif avec en premier lieu les 2 projets suivants :

- Etude en amont d’un projet de transfert de la cantine à proximité de l’école et /ou incluant également la réfection de l’école maternelle ;
- Etude en amont de l’avenir des locaux du bâtiment du casino sur la digue une fois les jeux transférés sur le nouveau site.

Compte tenu de la nomination de ce 4^{ème} conseiller délégué, il est proposé aux membres du conseil municipal de reprendre, pour la compléter, la délibération relative aux indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal,

- **Considérant** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;
- **Considérant** qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par le Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints au Maire et aux Conseillers délégués, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **Considérant** que les indemnités de fonction doivent respecter l’enveloppe globale indemnitaire (somme des maxima légaux pour le Maire et les Adjointés).

- **Considérant** que le Conseil Municipal fixe les taux des indemnités dans cette limite, exprimés en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **Considérant** que la commune de HOULGATE compte 1 834 habitants (INSEE 1^{er} janvier 2026) ;
- **Considérant** que compte tenu de la catégorie démographique de la Commune, le taux de l'indemnité de fonctions du Maire s'élève à 55,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et 21.38 % du même indice pour les adjoints,
- **Considérant** que Monsieur le Maire demande expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;
- **Considérant** qu'en raison du montant restant de l'enveloppe maximale, il est possible de verser une indemnité aux Conseillers ayant une délégation conformément à l'article L2123-24-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** que la Commune est classée station de tourisme ce qui permet une majoration de cette indemnité de 50 %.
- **Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, constatant l'élection du Maire et de cinq adjoints,
- **Vu** les arrêtés municipaux en date du 21 mars 2026, portant délégation de fonctions à Laurent LAEMLÉ 1^{er} adjoint, Annie DUBOS 2^{ème} adjointe, Olivier HOMOLLE 3^{ème} adjoint, Nathalie MAHIER 4^{ème} adjointe et Patrick BLOSSE 5^{ème} adjoint,
- **Vu** les arrêtés municipaux en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions à 3 conseillers municipaux délégués et celui en date du 1^{er} juin 2026 portant délégation de fonctions à un 4^{ème} conseiller délégué,

Olivier HOMOLLE propose de fixer les indemnités mensuelles suivantes :

- Maire : 37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 5^{ème} adjoint : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller délégué n° 1 : 8.11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller délégué n° 2 : 8.11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller délégué n° 3 : 8.11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller délégué n° 4 : 8.11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour ; 3 abstentions : Jean-Luc LEMARIÉ, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN), décident de fixer les indemnités suivantes :

Fonction	Indemnité allouée (en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration classement station de tourisme	Nombre d'élus
Maire	37 %	50 %	1
Adjoints au Maire	17 %	50 %	5
Conseillers délégués	8.11 %	50 %	4

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE



Accusé de réception en préfecture
014-211403387-20260608-D26-57-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026